

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge



19135275

DEPOSE AU GREFFE LE

02 OCT. 2019

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION **Grefte** TOURNAI

N° d'entreprise : **0257 838 371**

Dénomination

(en entier) : **Intercommunale Pure de Financement pour les
communes francophones de Gaselwest**

(en abrégé) : **IFIGA**

Forme juridique : **société civile sous forme de société coopérative à responsabilité
limitée**

Adresse complète du siège : **Place Sainte-Anne 21, 7780**

Objet de l'acte : Nominations et démissions

Lors de l'assemblée générale du 29 juin 2017, sont désignés par le conseil communal d'Ellezelles monsieur Sébastien BOSSU et le conseil communal de Comines-Warneton Monsieur Alain DEBRUYNE, respectivement en remplacement de Monsieur Jean-Marc HERBECQ et Monsieur David KYRIAKIDIS, en qualité de candidat administrateur d'Ifiga

Lors de l'assemblée générale du 28 novembre 2018 sont démissionnaires comme administrateurs :

VECHE Pierre - Vice-Président - 470301 117 85

BOSSU Sébastien - 811230 325 75

DE BRUYNE Alain - 540701 107 76

PECQUEREAU Michel - 570917 125 43 /

SOYEZ Yvon - 550906 007 61

Lors de l'assemblée générale du 26 juin 2019 sont démissionnaires comme administrateurs :

BATAILLE Vincent - Président - 480321 055 53

DUTHY André - 650120 193 94

MAS Magda - 480328 166 23

MOUTON Philippe - 590620 043 56

RYCKEBOSCH José - 511031 035 79

Sont cooptés comme administrateurs par leur commune et par le conseil d'administration du 24 avril 2019, et démissionnaires comme administrateurs à la date du 26 juin 2019 :

DUBART Michel - 580121 005 08

HUSTACHE Frédéric - 810121 171 34

Lors de l'assemblée générale du 26 juin 2019 sont nommés comme administrateurs :

BATAILLE Vincent - Président - 480321 055 53

BOURDEAUD'HUY JEAN-PIERRE - Vice-Président - 640430 115 06

GOBEYN André - 471028 051 69

MOUTON Philippe - 590620 043 56

DUTHY André - 650120 193 94

CROMBEZ Marie-Line - 651022 110 83

LENOIR Aurore - 770428 296 24

DERAMEE Jean-Baptiste - 810127 105 17

DUBART Michel - 580121 005 08

WILLAERT Yves - 740305 067 97

Conformément à l'article 22 des statuts, la durée du mandat d'administrateur est fixée à 6 ans, à l'exception de celle du mandat de réviseur qui est de trois ans. Ces mandats sont renouvelables.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/10/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).



Sauf le mandat du réviseur, tous les mandats dans les différentes organes de l'Intercommunale prennent fin immédiatement après la 1^{ère} Assemblée Générale qui suit le renouvellement des Conseils Communaux. En dehors de ce cas, les mandataires nommés sont réputés de plein droit démissionnaires dès qu'ils viendraient à ne plus faire partie du Conseil Communal, qu'ils ne feraient plus partie de la liste politique sur laquelle ils ont été élus par leur volonté ou suite à leur exclusion.

Pour extrait analytique

Laurent ALENS
Conseiller IFIGA

Vincent BATAILLE
Président IFIGA

Président
IFIGA
V. BATAILLE